
Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl «Les Tamaris», en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «Les Tamaris», sise rue de Marbais 61B, 1495 Villers-la-Ville, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «Les Tamaris» est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.